

# Contribution au cahier d'acteurs pour le projet de conversion d'une machine à papier sur le site de Norske Skog Golbey

Contribution de :

Office National des Forêts – Direction Territoriale du Grand Est

Coopérative forestière Forêts & Bois de l'Est



## Présentation des établissements

**L'ONF** est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial en charge de la mise en valeur des forêts publiques, domaniales et communales. En Grand Est, la Direction Territoriale de l'établissement gère au travers de ses 13 agences territoriales et trois agences spécialisées (études et travaux) 1,1 M d'hectares de forêts et mobilise 5 M de m<sup>3</sup> de bois répartis en 80 % de feuillus et 20 de résineux soit un tiers du volume national. Les forêts domaniales représentent 35 % de la surface de forêts publiques et les communales, au nombre de 3 500, représentent 65 % de cette surface.

La Direction Territoriale Grand Est compte 2 300 collaborateurs.

L'ONF est un acteur important de la filière : le volume mobilisé en Grand Est se répartit en 3 200 000 m<sup>3</sup> vendus sur pied aux acteurs de la filière bois et 1 800 000 m<sup>3</sup> vendus façonné. En 2019, L'ONF a acheté pour 22 500 k€ de prestations à des entreprises d'exploitation ou de transport externes à l'établissement ce qui a permis de mobiliser 750 000 m<sup>3</sup> de bois façonnés issus des forêts domaniales. En forêt communale, l'ONF est généralement maître d'œuvre auprès des communes propriétaires qui mobilisent ainsi près de 1 050 000 m<sup>3</sup> de bois façonnés.

Il est à noter que les bois de forêts publiques qui alimentent l'usine de Golbey, soit en vente directe par l'ONF, soit via des exploitants forestiers, proviennent des forêts publiques du **Grand Est et de Franche-Comté**.

**Forêts & Bois de l'Est** est une Coopérative forestière regroupant environ 6.500 adhérents propriétaires privés, pour une surface gérée de 80.000 hectares dans le Grand-Est et en Franche-Comté. La Coopérative mobilise annuellement 550.000 m<sup>3</sup> de bois, dont 350.000 m<sup>3</sup> de résineux récoltés majoritairement sur les massifs des Vosges et du Jura. 95% de volumes de bois commercialisés par la Coopérative le sont à travers des contrats d'approvisionnement, permettant d'apporter visibilité et stabilité aux partenaires industriels, et une valorisation optimale de tous les produits des forêts de ses adhérents. En particulier, jusqu'à présent le contrat d'approvisionnement signé avec NSG correspondait au débouché de 45% des bois de papier produits par la Coopérative.

La Coopérative emploie 75 collaborateurs directement, et génère 150 équivalents temps plein via des contrats de prestations passés avec des partenaires locaux.

## Analyse du projet BOX

Nous nous concentrerons dans cette analyse sur quelques éléments permettant de mesurer l'impact du projet sur la récolte forestière.

Tout d'abord il est utile de rappeler qu'une tonne sèche peut être convertie en m<sup>3</sup> avec un coefficient d'environ 2.15. Les 80 000 m<sup>3</sup> de tonnes sèches qui ne seront plus utilisées correspondent donc environ à 172 000 m<sup>3</sup> de bois rond.

Sur les 225 000 tonnes sèches de bois utilisées, 65 % l'étaient sous forme de plaquettes issues de la transformation du bois d'œuvre. L'impact pour la filière forestière à ce niveau :

- Le débouché TMP est un élément important de l'équilibre économique des scieries, d'autant que le débouché TMP est plus valorisant que les autres débouchés du bois d'industrie résineux (panneaux, laine de bois...).
- La plaquette issue des scieries doit impérativement trouver un nouveau débouché sous peine de freiner ou arrêter l'activité de transformation du bois d'œuvre. Pour l'instant la compensation proposée via l'augmentation de la consommation de PAVATEX ne permet pas de placer l'intégralité des volumes actuellement consommés par NSG

L'ajustement du modèle économique des scieries risque de se faire via une diminution du prix d'achat du bois d'œuvre aux propriétaires forestier, compromettant ainsi tout le cycle de production forestière visant à produire du bois d'œuvre puisque les investissements (plantation ou régénération, travaux d'entretien) ne pourront plus être amortis.

La situation est d'autant plus inquiétante pour les propriétaires forestiers qu'en plus de la perte de valeur du bois d'œuvre, les travaux d'éclaircie risquent de ne plus être financés par le débouché de rondins TMP. Sans débouché, ou sans niveau de rémunération suffisant, ces travaux risquent de ne pas pouvoir se faire. En effet 80 000 tonnes sèches, soit environ 172 000 m<sup>3</sup>, provenaient de rondins issus directement de l'exploitation forestière. Le risque d'abandon de ces travaux est fort car le débouché plaquettes forestières sera prioritaire au vu de nos remarques ci-dessus.

Si ces travaux ne se font pas, l'impact sur la filière sera considérable :

- Au global on peut considérer une perte de 6 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la non-commercialisation de ces 172 000 m<sup>3</sup> qui se traduiront par :
- Retard ou production de moindre qualité de bois d'œuvre, voire perte du peuplement (pas de travaux, fragilisation des peuplements et moindre résistance aux crises climatiques voire coups de vent).
- Perte immédiate de travail pour les entreprises d'exploitation forestière, soit en considérant qu'une abatteuse exploite 18 000 m<sup>3</sup>/an, perte de travail pour 10 abatteuses.
- Perte immédiate de travail pour le même nombre de tracteurs porteurs qui sortent le bois abattu de la parcelle et l'apportent bord de route.
- Perte immédiate de travail pour les camions transportant ces bois à l'usine, soit environ du travail pour 25 camions.
- Soit une perte de travail pour 45 personnes sur l'aspect exploitation transport auxquelles il faut ajouter la perte de travail pour gestionnaires de ces forêts, les acheteurs de ces bois...
- Perte de réinvestissement qui se fera sur tout le cycle de gestion forestière : pépiniériste, entreprise de travaux sylvicoles....sur un tissu d'entreprises qui est très fragile.

Il existe des régions forestières en France qui ne sont plus en mesure d'assurer la production forestière et la gestion forestière faute de débouchés et d'environnement économique permettant cette économie. Pour ce projet, des mesures de compensation rapide doivent être mises en œuvre pour compenser ce risque de déclin.

### **Type de projets pouvant permettre à la filière forêt-bois de poursuivre son développement**

Les projets à étudier doivent s'inscrire dans une perspective dynamique de la filière, et doivent viser des productions à forte valeur ajoutée.

Dans les perspectives dynamiques de la filière :

- La forêt voit sa production évoluer : du fait des tempêtes de 1984 sur Darney et de 1999 sur un territoire plus important, d'importantes surfaces vont nécessiter des travaux de première éclaircie. Ces travaux, importants pour permettre une production forestière de qualité nécessitent des débouchés en hausse **en bois énergie de type plaquettes forestières** par rapport à la situation actuelle.
- Du fait de la crise scolyte de l'épicéa, et du fait de l'arrivée en production des peuplements post-tempêtes, la production de billons de petit diamètres de bois d'œuvre feuillus va augmenter en proportion.
- Le constat d'une ressource sous utilisée sur le secteur ouest-Vosgien/Sud Meuse/Est Haute Marne et de la possibilité d'y installer un outil industriel.

Dans les perspectives de productions à forte valeur ajoutée :

- Le produit bois d'industrie TMP est un produit à forte valeur ajoutée. Pour éviter un appauvrissement de la filière, il est important de trouver de nouveaux débouchés permettant une bonne valorisation des bois. Une unité permettant d'utiliser en bois d'œuvre des bois de petit diamètre qui jusque-là étaient orientés vers la TMP du fait d'une valorisation intéressante et du fait de l'absence d'outils industriels dédiés petits bois d'œuvre, serait à promouvoir

Au vu de ces remarques, nous faisons deux propositions :

1. Il nous paraît intéressant que dans le cadre des actions visant à compenser l'arrêt de la consommation de bois et de plaquettes par NSG, il soit prévu de soutenir un projet industriel permettant la transformation de bois d'œuvre de petit diamètre feuillus et résineux. Il sera ainsi possible de valoriser une partie des bois qui étaient jusque-là vendus en bois d'industrie TMP et de bénéficier de la montée de la production de petit bois d'œuvre feuillu. Ce projet industriel doit être un projet intégré associant production énergétique voire production de pellets. Il existe des sites de ce type en Belgique ou dans le sud de la France qui utilisent un canter sciant les petits diamètres. Une alternative possible à étudier serait de réfléchir à une usine de déroulage de billons de petit diamètre. Il existe aussi des usines de ce type dans l'ouest de la France.

L'ONF et la Coopérative F&BE peuvent être parties prenantes à cette proposition en contribuant à construire un appel à projet dans lequel notre établissement pourrait s'engager sur des modalités d'approvisionnement de l'outil industriel qui se mettrait en place.

2. Il serait aussi intéressant dans les projets de chaudière biomasse d'imposer un pourcentage de bois d'origine forestière sous la forme de plaquettes (par exemple un minimum de 10% permettrait de créer un débouché intéressant sans compromettre l'équilibre de l'installation). Pour la chaudière qui va se mettre en place sur le site de Golbey, cela permettrait d'atténuer l'impact de l'arrêt de la consommation de produits d'origine forestière.

## **CONCLUSION**

L'arrêt de la consommation de billons de trituration risque fort d'entraîner une perte de 6 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les forêts environnant l'usine de Golbey. Cette perte d'activité risque fort de déstabiliser gravement le tissu d'entreprises forestières d'exploitation et de transport.

Les conséquences se feront aussi sentir pour la production de bois d'œuvre de ces forêts faute de pouvoir réaliser les travaux d'entretien et limiteront les réinvestissements forestiers.

Dès lors, il paraît important de prévoir de compenser l'arrêt de la consommation de bois rond et de plaquettes issues de scieries par un projet industriel à forte valeur ajoutée. Une usine combinant production énergétique et transformation de bois d'œuvre de faible diamètre feuillus ou résineux (sciage ou déroulage) paraîtrait être un outil capable de compenser partiellement l'arrêt de la consommation de billons tout en étant adapté aux évolutions de la forêt locale. L'ONF et la Coopérative F&BE peuvent être parties prenantes à cette proposition en contribuant à construire un appel à projet dans lequel nos établissements pourraient s'engager sur des modalités d'approvisionnement de l'outil industriel qui se mettrait en place, depuis les forêts publiques et privées. Il serait aussi intéressant dans les projets de chaudière biomasse d'imposer un pourcentage de bois d'origine forestière sous la forme de plaquettes (par exemple un minimum de 10%) et ce tout particulièrement pour la chaudière qui va se mettre en place sur le site de Golbey.